

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76 [✉ crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

SAISON 2021/2022

Approuvé par le Comité Directeur du 16/10/2021

Réunion du 23 septembre 2021 (télématique + Présentiel)

<u>Participent</u> :	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Madame	LAPORTE Marie Christine	Membre
	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
	Monsieur	BREZENAC Nicolas	Membre
	Monsieur	FLORENT Sébastien	Membre
	Monsieur	HUNAUT Michel	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
<u>Assiste</u> :	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié attaché à la CRS

Championnat régional senior féminin - Forfait général AS MONTIGNY LE BRETONNEUX

- Considérant le courriel de M. LAVOCAT Christophe président intérimaire du GSA **AS MONTIGNY LE BRETONNEUX**, envoyé à la Commission Régionale Sportive le 15 septembre 2021, précisant le retrait de son équipe féminine AS MONTIGNY LE BRETONNEUX du championnat régional senior féminin pour la saison 2021/2022 ;
- Constatant que la Commission Régionale Sportive a enregistré le forfait de l'équipe AS MONTIGNY LE BRETONNEUX après la diffusion du calendrier officiel sur le site fédéral et à plus de 15 (quinze) jours de la 1^{ère} journée du championnat ;

En conséquence :

- ☞ La Commission Régionale Sportive entérine le forfait général de l'équipe AS MONTIGNY LE BRETONNEUX pour la saison 2021/2022.
- ☞ L'équipe AS MONTIGNY LE BRETONNEUX ne sera pas remplacée. La poule « B » passera de 10 à 09 équipes. Toutes les rencontres contre cette équipe sont annulées. Le reste du calendrier est inchangé.
- ☞ A l'issue de la saison 2021/2022, seule l'équipe classée 9^{ème} (dernière) de la poule « B » sera reléguée en championnat « Accession Régionale ». Le RPE sera rectifié.

- ☞ La Commission Régionale Sportive remet l'équipe AS MONTIGNY LE BRETONNEUX à disposition du Comité Départemental des Yvelines (78).
- ☞ L'équipe AS MONTIGNY LE BRETONNEUX pourra accéder à nouveau régulièrement au niveau régional à partir de la saison 2023/2024.
- ☞ La Commission Régionale Sportive précise que les droits d'engagement en championnat régional de l'équipe AS MONTIGNY LE BRETONNEUX ne seront pas restitués.
- ☞ La Commission Régionale Sportive décide de ne pas appliquer l'amende pour un forfait général à l'encontre du GSA AS MONTIGNY LE BRETONNEUX.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (90 €).

Championnat régional senior féminin - Forfait général UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3

- Considérant le courriel de M. CHATEAU Bernard président du GSA **UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF**, envoyé à la Secrétaire Général de la LIFvolley le 14 septembre 2021, et transféré par la suite à la Commission Régionale Sportive, précisant le retrait de son équipe féminine UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 de la poule « B » du championnat régional senior féminin pour la saison 2021/2022 ;
- Constatant que la Commission Régionale Sportive a enregistré le forfait de l'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 après la diffusion du calendrier officiel sur le site fédéral et à plus de 15 (quinze) jours de la 1^{ère} journée du championnat ;

En conséquence :

- ☞ La Commission Régionale Sportive entérine le forfait général de l'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 pour la saison 2021/2022.
- ☞ La Commission Régionale Sportive remet l'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 à disposition du Comité Départemental de Val-de-Marne (94).
- ☞ L'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 pourra accéder à nouveau régulièrement au niveau régional à partir de la saison 2023/2024.
- ☞ La Commission Régionale Sportive précise que les droits d'engagement en championnat régional de l'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 ne seront pas restitués.
- ☞ La Commission Régionale Sportive décide de ne pas appliquer l'amende pour un forfait général à l'encontre du GSA UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF.
- ☞ L'équipe **MORSANG VOLLEY** passera de la poule « A » à la poule « B ». Elle remplacera l'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 sur le calendrier. La poule « B » reste donc à 09 équipes. Le reste du calendrier est inchangé.

☞ La poule « A » passera donc de 11 à 10 équipes. Toutes les rencontres contre l'équipe **MORSANG VOLLEY** sont annulées. Le reste du calendrier est inchangé.

☞ A l'issue de la saison 2021/2022, seule l'équipe classée 9^{ème} (dernière) de la poule « B » ainsi que les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de la poule « A » seront reléguées en championnat interdépartemental. Le RPE sera rectifié.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (90 €).

Engagements des équipes pour les qualifications aux championnats : Elite et régional

Catégories	Saison 2021/2022
M13 féminins 4X4	36 équipes
M13 masculins 4X4	41 équipes
M15 féminins 6X6	36 équipes
M15 masculins 6X6	32 équipes
M18 féminins 6X6	36 équipes
M18 masculins 6X6	45 équipes
M21 féminins 6X6	06 équipes
M21 masculins 6X6	15 équipes
Total	247 équipes

Total équipes féminines : 114 équipes

Total équipes masculines : 133 équipes

La Commission Régionale Sportive décide la répartition suivante pour les championnats Elite/Régional :

- M13 F : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes
- M13 M : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes
- M15 F : une poule Elite de 9 équipes, une poule Régionale Argent de 9 équipes et une poule Régionale Bronze de 9 équipes.
- M15 M : une poule Elite de 9 équipes, une poule Régionale Argent de 9 équipes et une poule Régionale Bronze de 9 équipes.

- M18 F : une poule Elite de 9 équipes, une poule Régionale Argent de 9 équipes et une poule Régionale Bronze de 9 équipes.
- M18 M : une poule Elite de 10 équipes, une poule Régionale Argent de 10 équipes et une poule Régionale Bronze de 10 équipes.
- M21 F : En raison du nombre insuffisant d'équipes engagées (06), les qualifications au Championnat « Elite » de la catégorie M21 Féminine 2021/2022 sont annulées. Les GSA auront la possibilité de réengager leur (s) équipe (s) au championnat interdépartemental une fois que la période des engagements sera ouverte.
- M21 M : une poule Elite de 10 équipes.

Concernant les catégories M15, M18 et M21, la Commission Régionale Sportive valide la composition des poules ainsi que le déroulé du premier tour. Le déroulé des tours suivants sera communiqué à l'issue du premier tour des qualifications.

Le Président de la CRS,
Yves MOLINARIO
P/O Attaché à la CRS,
Tarek BOUGHERBAL